

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par
délibération du 12 avril 2024
Vu le Code de la Commande Publique
Vu la proposition de la société CACIC à Saint Avertin

DEC2025_18

Objet : Mise à disposition d'un catalogue de référencement – Commandes de fournitures et prestations connexes inférieures à 40 000 € HT

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société CACIC à Saint Avertin un contrat de mise à disposition de catalogue de référencement pour les fournitures et prestations de services connexes inférieures à 40 000 € HT.

ARTICLE 2 : Le présent contrat ne donne pas lieu à paiement à la CACIC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 2 juin 2025
Le Maire,
A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 2 juin 2025
Et de la publication le 2 juin 2025